

**Concours de la couverture
de l'annuaire 2019
du Club de la Presse Hauts-de-France**



Règlement

Le concours de la couverture de l'annuaire 2019 du Club de la presse est ouvert cette année aux photographes et aux dessinateurs de presse.

1. Le concours est destiné à sélectionner une photographie ou un dessin en vue de réaliser la couverture de l'annuaire du Club de la presse Hauts-de-France ; celui-ci paraîtra en début d'année 2019 sous le titre « Annuaire 2019 ».
2. Le concours est ouvert aux photographes et aux dessinateurs de presse, exerçant en région Haut-de-France.
3. Pour participer, les candidats doivent envoyer ou déposer leur(s) document(s) au Club de la presse avant le 7 janvier 2019 à 18h00. Le nombre de visuels proposés est limité à cinq.
4. La photo ou le dessin de couverture de l'annuaire 2019 illustrera un fait marquant de l'actualité régionale de l'année 2018 ou montrera un aspect original de la région Hauts - de - France.
5. Les documents seront présentés en format numérique. La prise de vue doit tenir compte du format vertical de l'annuaire : 120 mm x 210 mm.
6. Le jury délibérera en toute indépendance. Aucun recours ne pourra remettre son choix en cause. Il se donne le droit d'annuler le concours, s'il juge que les conditions nécessaires à son organisation ne sont pas réalisées.
7. Le lauréat s'engage à céder au Club de la presse le visuel et ses droits d'utilisation pour la couverture de l'annuaire et pour tous les supports de communication de l'association.
8. Une dotation d'un montant de 460 euros sera remise au lauréat lors de la soirée de présentation officielle de l'Annuaire 2019 organisée en début d'année.
9. La participation au concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Fait à Lille, le 19 novembre 2018